



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010540856
- ▶ **Dénomination** : ETOILE MULTI GESTION EUROPE
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire financier par délégation** : RUSSEL INVESTMENTS LIMITED
- ▶ **Gestionnaire financier par sous - délégation** :
Taube Hodson Stonex Partners LTD
Numeric Investors LLC
Berstein Investment Research & Management
TT International Investment Management
Oechsle International Advisors LLC
Invesco Asset Management LTD
Hermes Sourcecap LTD
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM Actions internationales

► **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion est d'obtenir, en investissant principalement dans les actions des pays de l'Europe, une performance supérieure à celle de l'indicateur MSCI EUROPE INDEX USD converti en euro, en mettant en œuvre une gestion « Multi-Styles, Multi-Gérants » en collaboration avec Russell Investments Limited dans la recherche des meilleurs gérants dans les différents styles de gestion.

► **Indicateur de référence :**

Le FCP Etoile Multi Gestion Europe n'est pas un OPCVM indiciel.

L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE INDEX USD converti en euro : indice représentatif des marchés actions de pays développés en Europe. Au 31/12/2010, cet indice est constitué de 15 pays de l'Union Européenne (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni) et de la Suisse. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets.

► **Stratégie d'investissement :**

En tant que gérant principal par délégation du FCP Etoile Multi Gestion Europe, Russell sélectionne les sous-gestionnaires du fonds et donne des mandats spécifiques à chaque sous gestionnaire sélectionné (Taube Hodson Stonex Partners, Numeric Investors, Bernstein Investment Research & Management, TT International Investment Management, Oechsle International Advisers, Invesco Asset Management, Hermes Sourcecap) avec des objectifs précis d'investissement et de niveau de risque.

Ce concept de gestion Multi-Styles, Multi-Gérants repose sur la recherche permanente, au sein d'un OPCVM, de la meilleure diversification entre les gérants mondiaux sélectionnés et les styles de gestion différents et complémentaires, afin d'optimiser une rentabilité avec un risque maîtrisé et une régularité de la performance.

L'approche de Russell repose sur une diversification à un double niveau :

Gestion Multi-Styles : Les styles de gestion étant complémentaires, leur association et leur pondération optimale permettent de réduire le risque de volatilité du portefeuille.

Gestion Multi-Gérants : En associant des sous gestionnaires sélectionnés pour leur qualité, leur capacité à générer de la performance et ayant des styles de gestion différents, on limite le risque de contre-performance lié à la mono gestion.

Le processus global d'investissement de Russell Investment Group comporte quatre étapes :

Etape 1 : Recherche sur les marchés de capitaux. Russell Investment Group emploie environ 20 spécialistes de la recherche sur les marchés de capitaux. Leur rôle est :

- d'identifier les facteurs clés de performance et de risque de chaque marché,
- de développer des outils quantitatifs qui vont permettre aux analystes de mieux appréhender le comportement des gérants en fonction des conditions de marché.

Etape 2 : Recherche sur les gérants. Russell Investment Group recherche alors les équipes de gestion offrant les meilleures perspectives de performance dans chaque classe d'actifs.

A cette recherche qualitative est associée une recherche quantitative approfondie, prenant en compte l'analyse détaillée des titres composant les portefeuilles ainsi que celle des performances des portefeuilles dans différents cycles de marchés.

Etape 3 : Construction de la structure de portefeuille multi-gérants. Les sous gestionnaires doivent avoir des processus d'investissement et des styles de gestion différents afin de mettre en place une structure diversifiée capable de capitaliser sur les compétences de chaque sous gestionnaire du FCP Etoile Multi Gestion Europe.

Etape 4 : Contrôle des gérants et du portefeuille. Au sein de Russell Investment Group une équipe de contrôleurs est responsable du suivi et du contrôle permanent des fonds et des sous gestionnaires sélectionnés.

Le choix des titres, « stock picking », est ensuite opéré par les sous-gestionnaires, selon les stratégies développées dans la note détaillée. La liste des sous-gestionnaires peut être modifiée à tout moment dans le cadre du processus d'évaluation, de sélection, et de contrôle de Russell Investments Limited.

L'allocation stratégique globale du FCP est la suivante :

Le FCP est exposé au minimum à 75% au risque action.

L'OPCVM est en permanence investi en actions de toutes tailles de capitalisation appartenant à l'indice de référence (MSCI Europe).

La part investie en actions des pays de l'Union européenne sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net du fonds.

Par ailleurs et dans la limite de 10%, le gérant pourra investir dans des actions internationales n'appartenant pas à l'indice, à l'exclusion de celles émises par des sociétés ayant leur siège social hors de l'OCDE.

L'investissement en titres de créances et en instruments du marché monétaire pour gérer la trésorerie est situé dans une fourchette de 0 à 25 %.

La stratégie appliquée conduit à gérer de façon active un portefeuille d'instruments financiers de taux d'intérêt à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,5.

Le gérant peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire privés ou publics admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé ayant une notation supérieure ou égale à :

- Baa2 chez Moody's, ou BBB chez Standard & Poor's, ou BBB chez Fitch Ratings pour les titres à long terme;
- P-3 chez Moody's, ou A-3 chez Standard & Poor's, ou F3 chez Fitch Ratings pour les titres à court terme.

A défaut d'une notation de l'émission, la notation de l'émetteur, ou à défaut la notation de son groupe, ou la notation interne à Etoile Gestion, prévaudra.

Dans l'hypothèse ou la dégradation par les agences de notation d'un instrument ou de son émetteur en-dessous du rating minimum à l'achat interviendrait après l'achat des titres, le gérant se réserve la possibilité d'en conserver l'exposition dans la limite de 10% de l'actif net.

Afin de gérer sa trésorerie, ou éventuellement dynamiser sa performance et afin de respecter le critère d'éligibilité au PEA, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM (français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés, y compris les ETF) monétaires, obligataires ou actions. Les OPCVM peuvent relever de l'une des catégories suivantes: OPCVM d'OPCVM, OPCVM nourriciers, OPCVM à procédure allégée, OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier, OPCVM contractuels. Ces OPCVM peuvent être gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées. Dans cette même optique, le gérant pourra avoir recours à des dépôts et emprunts d'espèces, ainsi qu'à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Des instruments dérivés ou intégrant des dérivés de gré à gré ou négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers peuvent être utilisés afin de couvrir le portefeuille contre les risques action et change ou afin de reconstituer une exposition synthétique à ces mêmes risques afin d'atteindre l'objectif de gestion. Il n'y aura pas de surexposition.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ». L'investisseur est exposé aux risques suivants :

- Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés des sociétés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

- Risque de change : il existe un risque de change du fait des valeurs hors zone euro jusqu'à 100%. Le risque de change sur les devises extra communauté européenne restera inférieur à 25%.

- Risque de crédit: il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de taux: Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et, par conséquent, une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'exposition au risque de taux est ici limitée car les investissements sont essentiellement effectués en EONIA. L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0,5.

- Risque de contrepartie: il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importants soubresauts sur le marché susceptibles d'entraver la valorisation du portefeuille.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs, notamment aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs souhaitant, pour une partie de leurs avoirs financiers, tirer profit des opportunités offertes par les marchés actions de l'Europe sur une durée conseillée supérieure à 5 ans, tout en étant conscient des risques évoqués dans la rubrique ci-dessus.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,75 % TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commission de mouvement : Perçue par la société de gestion.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Néant -Obligations convertibles françaises : Max 0,65% -Actions françaises et assimilées : Max 0,65% -Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> -Obligations : 500€ /opération -Obligations convertibles : 500€ /opération -Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en</i> .Euro Max. 1,20 € .Dollar Max. 1,20 \$.GBP Max. 0,80 £ .CHF Max. 1,60 CHF .Yen Max. 120 Yen

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord. Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le Département Titres et Bourse de la Société Générale chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et est publiée sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord.

► **Caractéristiques des parts :**

• **Affectation du résultat :**

Part C : Capitalisation

• **Devise de libellé des parts :**

Part C : Euro

• **Montant minimum de la première souscription :**

Part C : 1 dix-millième de part

• **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part C : 1 dix-millième de part

- **Décimalisation :**

Part C : Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part. Les parts ont été fractionnées en dix-millième le 10 décembre 2007.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 5 000 euros
Division de la valeur de la part par 5 le 23 septembre 2003
Division de la valeur de la part par 2 le 28 juin 2006

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars 2004
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2003. Il a été créé le 17 avril 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com .

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com/> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION
adresse postale : CS 91553
91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 10 mai 2012

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010540856

Devise de référence: EUR

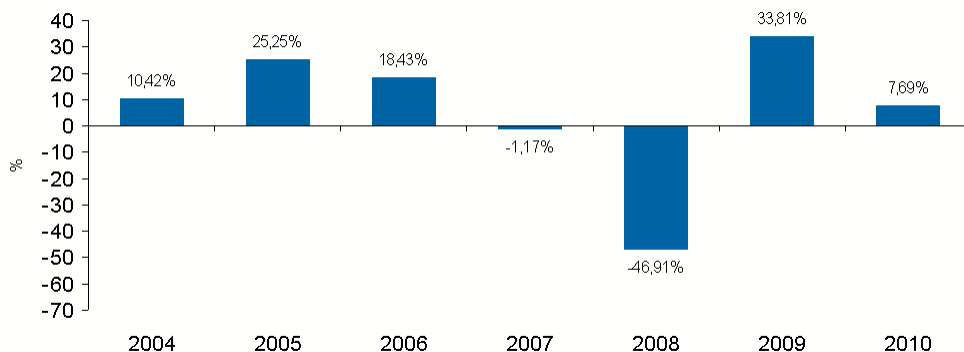
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% MSCI EUROPE (16)

PERFORMANCES AU 31/12/10



PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ETOILE MULTI GESTION EUROPE	7,69%	-8,53%	-2,18%
100% MSCI EUROPE (16)	8,90%	-8,87%	-2,61%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/11

Frais de fonctionnement et de gestion	2,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,08%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,08%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,58%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/11

Taux de rotation du portefeuille: 242,11%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,39%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	36,77%
Titres de créance	24,34%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

01/09/11